



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5352

Application "IMR/Balmes" - Cession des codes sources, composants techniques et documents associés à l'application auprès de la Ville de Paris - Autorisation de signer la convention

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

**Rapporteur :** Mme FRIH Sandrine

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5352 - APPLICATION "IMR/BALMES" - CESSION DES CODES SOURCES, COMPOSANTS TECHNIQUES ET DOCUMENTS ASSOCIES A L'APPLICATION AUPRES DE LA VILLE DE PARIS - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte :**

La Ville de Paris a développé, depuis 2002, un outil de réalisation des applications, sécurisées et structurées, sur la base du langage de programmation JAVA intitulé « Lutèce ». Cet outil logiciel « Lutèce » est reversé dans le secteur « libre » par la Ville de Paris. En conséquence, le code source de « Lutèce » est ouvert à tous.

La Ville de Lyon a fait le choix, en 2016, pour ses développements spécifiques d'applications, d'utiliser le socle technique libre « Lutèce ». Cela concerne, actuellement, à la Ville de Lyon, les applications suivantes :

- un certain nombre de services en ligne pour les usagers : formulaires (signalement d'incident, déménagement, ...), calcul de quotient familial, commande et décommande de repas, inscription aux activités Divertisport, ... ;
- une application métier : « IMR/Balmes ».

L'application « IMR/Balmes » dont dispose la Ville de Lyon permet de cartographier les risques liés aux immeubles menaçant ruine (IMR) ainsi qu'aux immeubles et terrains sur colline. Elle permet également de générer, au vu des risques relevés, diverses productions (courriers, arrêtés, etc.).

Ce logiciel résulte d'un développement spécifique avec l'outil « Lutèce » et réalisé par la Ville en 2017, par le biais d'un marché subséquent de « Réalisation d'une application informatique spécifique de gestion des IMR et balmes pour la Ville de Lyon » et dont elle a la pleine propriété, conformément aux règles de la propriété intellectuelle en matière de logiciel.

Les fonctionnalités principales de l'outil sont les suivantes :

- procédure de péril en référence au code de la construction et de l'habitation (CCH) ;
- délivrances de certificats non périls ;
- procédures de sécurité sur les « installations dans les parties communes » en référence au code de la construction et de l'habitation (CCH) ;
- sécurité sur bâti (pouvoir de police du Maire) comprenant des surveillances, des mesures d'évacuation ou des périmètres de danger ;
- instructions des avis pour la démolition d'un bien en lien avec la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) ;
- délivrance d'avis techniques ;

- autorisation d'installations provisoires de type « grue » ;
- gestion des balmes :
- gestion de la commissions des balmes : organisation des séances, instruction des dossiers, production des procès-verbaux ;
- gestion des affaires : avis techniques sur des autorisations d'urbanisme sur les balmes (permis de construire, déclarations préalables de travaux, permis de démolir, anomalies, désordres).
- application de la réglementation : arrêtés municipaux généraux servant de base de travail aux éléments ci-dessus, code de la construction et de l'habitation (CCH), pouvoir de police du Maire, règlementation locale complémentaire.

## **II - Proposition :**

Dans le cadre d'échanges professionnels, la Ville de Lyon a eu l'occasion de faire tester cet outil « IMR/Balmes » à la Ville de Paris. Celle-ci s'est montrée intéressée par cet outil convenant à ses besoins et a émis le souhait de pouvoir disposer des codes sources et composants techniques de cette application afin de l'intégrer dans leur système d'information, moyennant quelques adaptations qu'elle se chargerait d'apporter.

Dans un contexte de mutualisation et d'échange de bonnes pratiques, la Ville de Lyon est disposée à céder, à titre non exclusif, à la Ville de Paris les codes sources et composants techniques de l'outil « IMR/Balmes » ainsi que toute documentation nécessaire pour lui permettre de faire développer, le cas échéant et à son compte, sa propre application « Balmes ».

Il est proposé que la Ville de Lyon effectue cette cession à titre gratuit, en contrepartie d'un reversement des développements spécifiques ultérieurs dans la communauté du « libre » par la Ville de Paris.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention à conclure entre la Ville de Lyon et la Ville de Paris pour la cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel « IMR/Balmes » est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Sandrine FRIH